



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mai 2021

« Tolérance zéro, engagement total » : Olivier Véran et Frédérique Vidal rappellent leur mobilisation face à la maltraitance et au harcèlement des étudiants en santé

Le ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont adressé un courrier à la communauté universitaire et hospitalière pour rappeler leur engagement total pour lutter contre le mal-être et le harcèlement des étudiants en santé.

Ces derniers mois, plusieurs rapports ont mis en lumière des situations de maltraitance, de harcèlement et de violences morales ou sexuelles à l'encontre des étudiants en santé, aussi bien dans les établissements de santé qu'à l'université ou dans les instituts de formation.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **condamnent avec la plus grande fermeté ces situations intolérables.**

Le temps des études, qui doit être une période de construction et d'émancipation dans la vie des jeunes, doit être préservé, et beaucoup d'initiatives ont été prises ces dernières années dans cet objectif. Malgré tout, certains dispositifs demeurent mal connus des étudiants et la parole peine à se libérer.

Olivier Véran et Frédérique Vidal invitent donc l'ensemble de la communauté universitaire et hospitalière à faire évoluer l'ensemble de leurs processus et de leurs outils, afin d'aller vers **plus de protection, plus de bienveillance et plus de fermeté**. Face à la maltraitance et au harcèlement, universités, instituts de formation, établissements, associations étudiantes doivent faire bloc au nom d'un même mot d'ordre : « **tolérance zéro : engagement total** ».

Pleinement engagés dans la prévention des risques psycho-sociaux, les Ministres ont également réaffirmé les obligations règlementaires s'agissant du temps de travail des étudiants et internes en invitant chaque établissement de santé et maître de stage universitaire à se mettre en conformité avec les obligations de services et l'élaboration des tableaux de service. C'est un gage indispensable d'une formation de qualité pour les étudiants en santé.

Les directeurs généraux d'ARS, recteurs, présidents d'université, doyens et responsables d'instituts sont également invités à prendre sans délai les mesures conservatoires qui s'imposent, notamment en suspendant, en lien avec les autorités hospitalières, l'agrément d'un terrain de stage à l'évidence maltraitant et en protégeant les étudiants en souffrance, y compris en les réaffectant dans un autre service.

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé:

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Mél : presse-mesri@recherche.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)